



**Parcours d'emploi des allocataires de
l'Assurance chômage**
Une typologie des trajectoires individuelles
15 juillet 2015

- Premiers travaux exploratoires sur les parcours des allocataires sur longue période
- On s'intéresse à leur **parcours d'emploi** et on cherche à les :
 - Décrire**
 - Rassembler en groupes homogènes**
 - Représenter graphiquement**

1. Approche et méthode retenues

- Allocataires sélectionnés
- Les bénéficiaires en fin d'année parmi les mandatés
- Périodes connues dans le parcours
- Comment caractériser les parcours d'emploi ?
- Des indicateurs et une méthode regroupant les parcours

2. Diversité des parcours individuels : résultats

- Deux grands groupes d'allocataires
- Une succession de contrats courts pour 2,6 millions de mandatés
- 2 millions de mandés majoritairement en contrats stables

3. Représentation graphique des parcours

- Composition des parcours mensuels
- Représentation de l'ensemble des parcours individuels
- Exemples

4. Éléments descriptifs des parcours

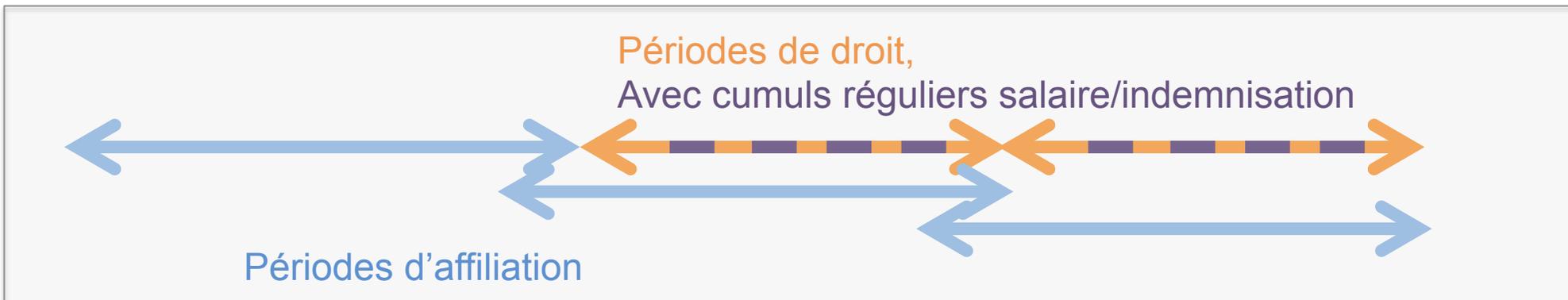


1. APPROCHE ET MÉTHODE RETENUES

- On s'intéresse à tous les allocataires mandatés en 2011, c'est-à-dire aux **allocataires indemnisés au moins un jour en 2011** par l'Assurance chômage.
- En 2011 les dépenses d'allocation se sont élevées à **27 milliards d'euros**. Elles ont permis d'indemniser **4,7 millions de personnes**.
- On cherche à **décrire les parcours professionnels** des mandatés, avant (depuis 2005) et après (jusqu'en 2014).

- On utilise le maximum d'informations disponibles dans le **Fichier national des allocataires (FNA)** :
 - La **période de référence** « affiliation » renseigne sur les contrats comptant dans l'**affiliation**.
Elle dure 28 mois pour les allocataires de moins de 50 ans et 36 mois sinon.
 - La **période de droit** renseigne sur les périodes travaillées dans le cadre du cumul allocation-salaire.
 - **En dehors de ces périodes**, on pose des hypothèses selon l'atteinte de la fin de droit et le motif de fin d'inscription.

- Si l'allocataire ouvre plusieurs droits, son parcours est mieux connu sur la durée.



Plusieurs aspects du parcours peuvent être pris en compte

- **Nombre de contrats** : un ou plusieurs contrats, d'une **durée** plus ou moins longue, à **temps complet ou partiel**
- **Continuité des périodes d'emploi** : des **coupures** longues entre les contrats ou une succession de contrats **sans interruption**
- **Nature des contrats et des interruptions** : une ou des **ruptures de contrats prévues** (CDD, intérim) ou non (CDI)
- **Nombre d'employeurs** : des **employeurs variés** ou toujours le même
- **Saisonnalité des contrats** : **régularité** ou non du moment dans l'année où se font les contrats

- Une série d'**indicateurs caractérisant le parcours d'emploi** est calculée pour chaque allocataire.
- A partir de ces indicateurs, la **méthode statistique** de « **classification ascendante hiérarchique** » permet d'établir une typologie des parcours : elle regroupe les parcours qui se ressemblent en **groupes homogènes**.
- Les **seuils** ne sont pas choisis arbitrairement mais déterminés par la méthode.



2. Diversité des parcours individuels

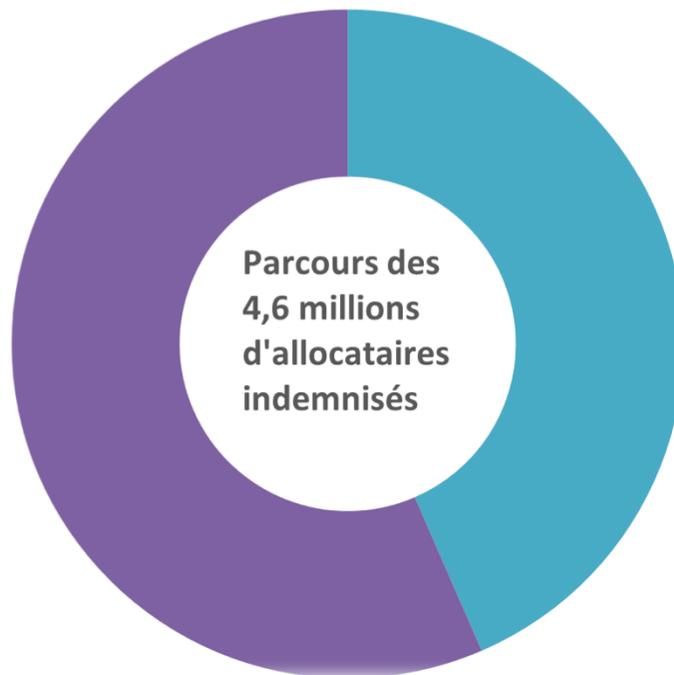
Résultats

La population des mandatés observés sur **10 ans** peut se décomposer en deux grands groupes d'allocataires.

2,6 millions d'allocataires (57 %) ont travaillé majoritairement sur des **contrats courts***



6 sous-groupes types



2,0 millions d'allocataires (43 %) ont travaillé majoritairement sur des **contrats stables** (CDI ou CDD de plus de 10 mois)*



4 sous-groupes types

Note : l'analyse statistique porte sur 4,6 millions de personnes, 0,1 million d'individus ont été écartés de l'analyse en raison de données manquantes.

* Ces regroupements et ce seuil sont déterminés par la méthode statistique.

Les allocataires ayant travaillé majoritairement sur des **contrats courts** se décomposent en **6 sous-groupes**.

560 000 allocataires ont eu un parcours qui se caractérise par une succession de contrats courts puis la reprise d'un emploi durable. On dénomme leur parcours « COURTS → EMPLOI ».

Evolution du parcours		Parcours type	Effectifs	%
CDI	Succession de contrats courts	CDI→ COURTS	730 000	16 %
Un ou plusieurs contrats courts entrecoupés de longues périodes sans emploi		COURTS PEU ACTIFS	690 000	15 %
Contrat(s) court(s)	Emploi durable (1)	COURTS→ EMPLOI	560 000	12 %
Successions de contrats courts		COURTS ACTIFS	470 000	10 %
Successions de contrats très courts		TRÈS COURTS	120 000	3 %
Une période d'emploi par an, à la même saison		SAISONNIERS	50 000	1 %
Ayant travaillé majoritairement sur des contrats courts			2,6 millions	57 %

- (1) Une période dite d'« emploi durable » est une période qui fait suite à une fin d'inscription pour reprise d'emploi ou à une sortie d'indemnisation avant l'atteinte de la fin de droit (hors retraite ou maladie), sous l'hypothèse qu'un allocataire n'arrivant pas en fin de droit est une personne qui a repris un emploi.

Les allocataires ayant travaillé majoritairement sur des **contrats stables** (CDI ou CDD de plus de 10 mois*) se décomposent en **4 sous-groupes**.

680 000 allocataires, soit 15 % des mandats, ont perdu un contrat long et reprennent un emploi durable. On dénomme leur parcours « LONG → EMPLOI ».

Evolution du parcours		Parcours type	Effectifs	%
Contrat long	Emploi durable (1)	LONG → EMPLOI	680 000	15 %
CDI temps complet	Non emploi ou reprise tardive d'un emploi durable (2)	CDI → NON EMPLOI	620 000	14 %
CDI à temps partiel		TP → NON EMPLOI	340 000	7 %
CDD long		CDD → NON EMPLOI	340 000	7 %
Ayant travaillé majoritairement sur des contrats stables			2 millions	43 %

TP : temps partiel

- (1) Une période dite d'« emploi durable » est une période qui fait suite à une fin d'inscription pour reprise d'emploi ou à une sortie d'indemnisation avant l'atteinte de la fin de droit (hors retraite ou maladie), sous l'hypothèse qu'un allocataire n'arrivant pas en fin de droit est une personne qui a repris un emploi.
- (2) Une période dite de « non emploi ou reprise tardive d'un emploi durable » est une période qui fait suite à une fin d'inscription pour maladie ou retraite, ou à l'atteinte de la fin de droit d'un allocataire qui n'apparaît plus dans le FNA. Ce dernier cas peut correspondre à deux situations :
 - soit l'allocataire ne reprend jamais d'emploi sur la période qui suit (situation de « non emploi »),
 - soit il reprend un emploi après l'épuisement du droit sans recourir ultérieurement à l'Assurance chômage, du moins pas avant 2015. Cette période d'emploi n'est alors pas renseignée dans le FNA donc pas observable (situation « reprise tardive d'un emploi durable »).

* Ce regroupement et ce seuil sont déterminés par la méthode statistique.



3. Représentation graphique des parcours

Résultats

- Chaque mois, les allocataires peuvent se trouver dans **une des situations suivantes** :

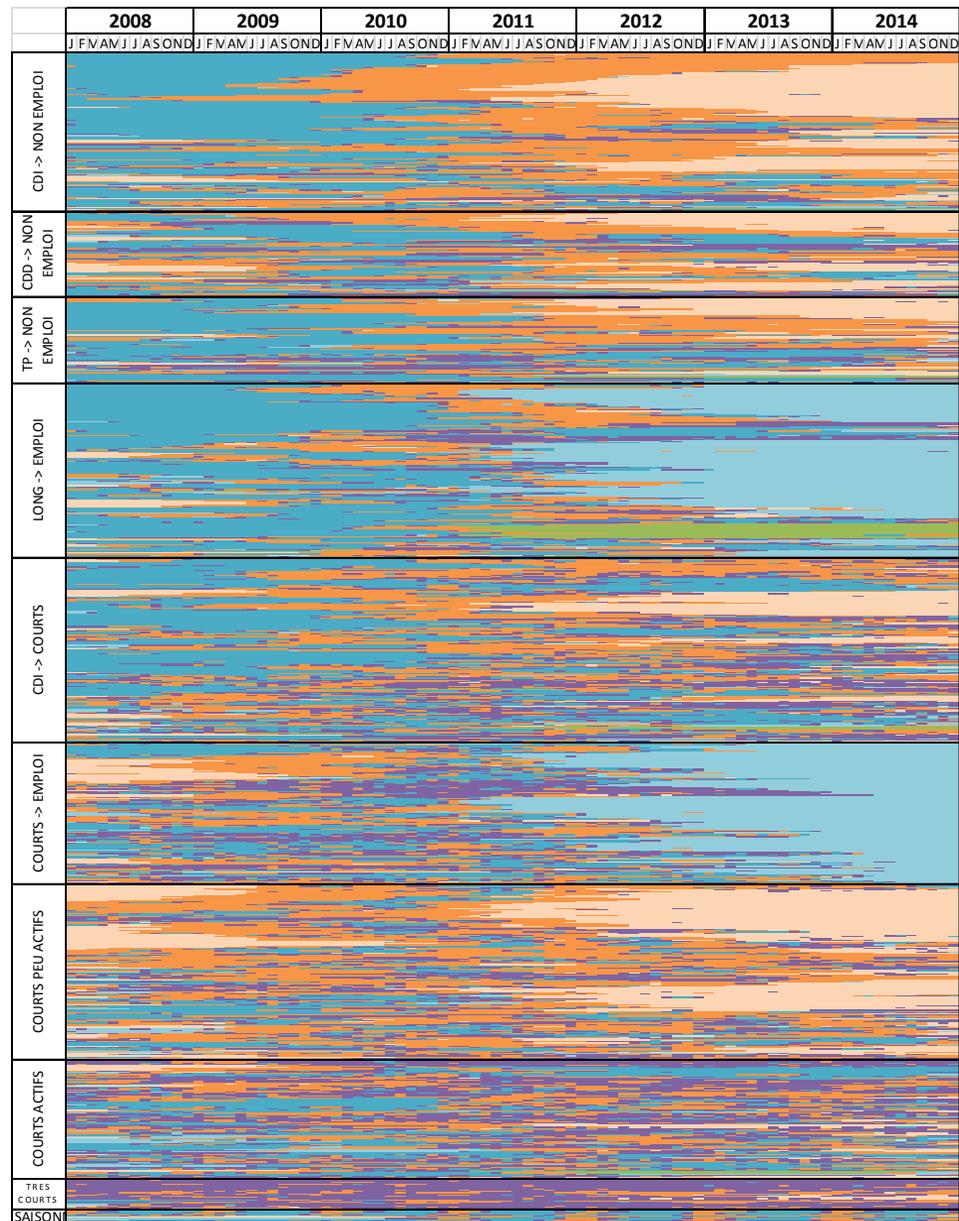
Travaille dans le mois		Travaille, le contrat ne couvre pas tout le mois
		Travaille, le contrat couvre tout le mois, ou dépasse les seuils d'AR
		Travaille (selon hypothèses) (1)
		A créé son entreprise
Ne travaille pas dans le mois		Ne travaille pas dans le mois (indemnisé ou non)
		Ne travaille pas (selon hypothèses) (2)

- Un parcours individuel peut être représenté par une succession de « cases colorées » chaque mois.

AR = activité réduite (dispositif de cumul allocation-salaire)

(1) Période qualifiée d'« emploi durable »

(2) Période qualifiée de « non emploi ou reprise tardive d'un emploi durable » (voir page 14)



Majoritairement des contrats stables

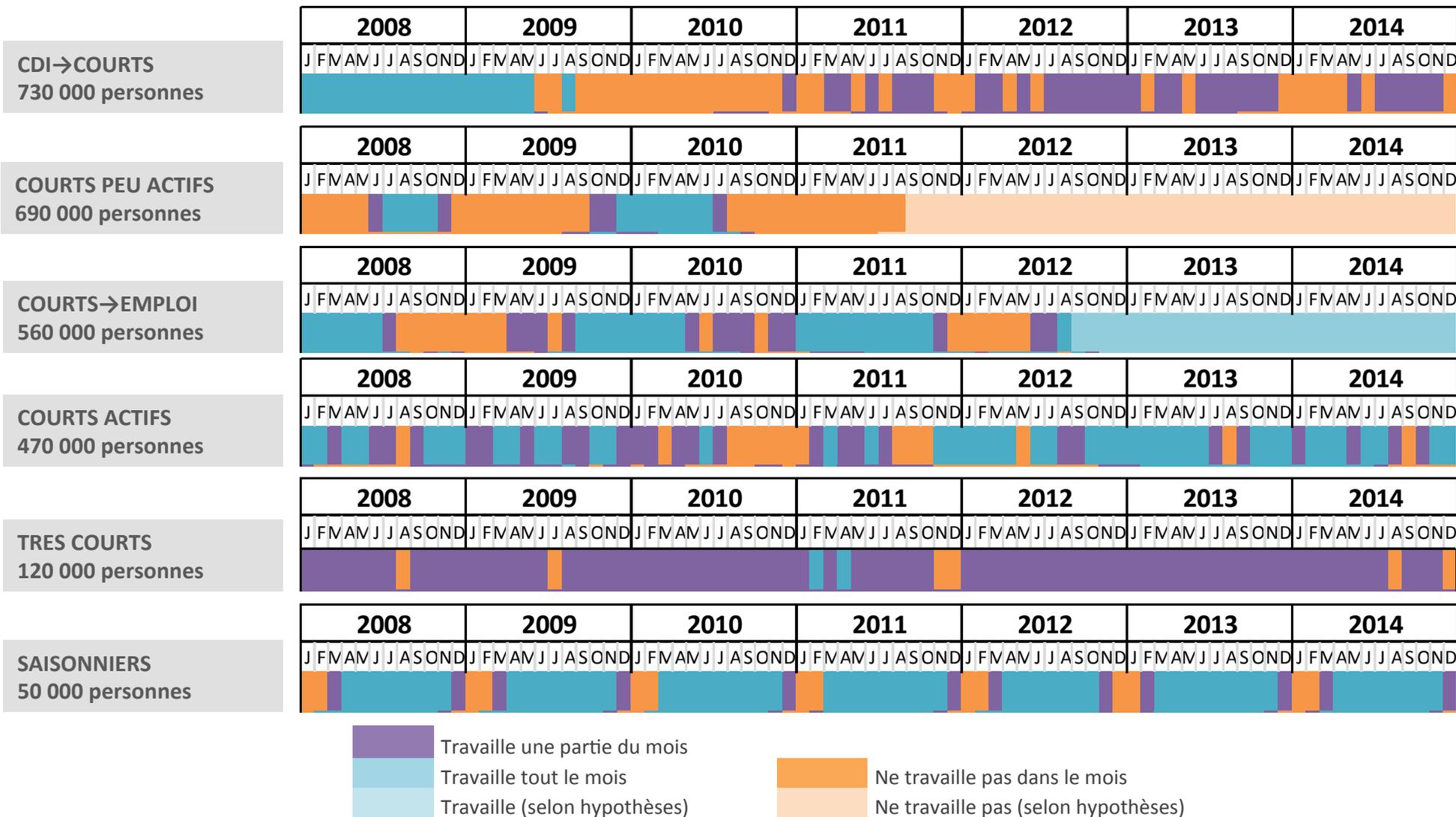
Parcours individuels d'un échantillon de 1 000 allocataires représentatifs des allocataires mandatés en 2011

Majoritairement des contrats courts

Regrouper en groupes homogènes les parcours qui se ressemblent à l'aide d'une méthode statistique permet de mieux décrire et analyser leur diversité.

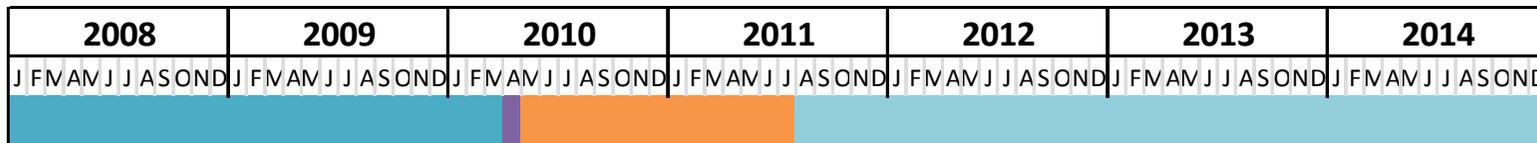
	Travaille, le contrat ne couvre pas tout le mois
	Travaille, le contrat couvre tout le mois, ou dépasse les seuils d'AR
	Travaille (selon hypothèses)
	A créé son entreprise
	Ne travaille pas dans le mois (indemnisé ou non)
	Ne travaille pas (selon hypothèses)

Exemple de parcours « contrats courts » (représentés de 2008 à 2014, analysés de 2005 à 2014)



Exemple de parcours « contrats stables » (représentés de 2008 à 2014, analysés de 2005 à 2014)

LONG→EMPLOI
680 000 personnes



CDI→NON EMPLOI
620 000 personnes



CDD→NON EMPLOI
340 000 personnes



TP→NON EMPLOI
340 000 personnes





4. ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS DES PARCOURS

Résultats

Parmi les allocataires dont le parcours est caractérisé par une succession de **contrats « TRES COURTS »**, **64 % ont connu au moins 8 années**, entre 2005 et 2014, **au cours desquelles ils ont perçu une allocation chômage** (au moins une fois chaque année, années consécutives ou non).

		Ensemble des mandatés	Majoritairement des contrats courts					SAISONNIERS
			CDI → COURTS	COURTS → EMPLOI	COURTS PEU ACTIFS	COURTS ACTIFS	TRES COURTS	
Effectifs		4 580 000	730 000	560 000	690 000	470 000	120 000	50 000
Part des femmes		50 %	45 %	49 %	49 %	43 %	34 %	58 %
Part des allocataires de moins de 30 ans		38 %	38 %	56 %	56 %	45 %	22 %	21 %
Part des allocataires de 50 ans et plus		17 %	11 %	6 %	9 %	10 %	16 %	29 %
Nombre d'années (consécutives ou non) au cours desquelles l'allocataire a perçu au moins une fois une allocation	1 à 7	83 %	82 %	84 %	83 %	68 %	36 %	52 %
	8 ou plus	17 %	18 %	16 %	17 %	32 %	64 %	48 %

Les allocataires concernés ont tous une ou plusieurs périodes d’affiliation à l’Assurance chômage*.

Les contrats qui composent les parcours de type « COURTS→EMPLOI » sont dans près de la moitié des cas des CDD (49 %).

		Ensemble des mandatés	Majoritairement des contrats courts					SAISONNIERS
			CDI → COURTS	COURTS→ EMPLOI	COURTS PEU ACTIFS	COURTS ACTIFS	TRES COURTS	
Effectifs		4 580 000	730 000	560 000	690 000	470 000	120 000	50 000
Contrats principalement en :	CDD	35 %	12 %	49 %	74 %	47 %	4 %	97 %
	Mission d’intérim	12 %	5 %	18 %	22 %	44 %	32 %	0 %
	CDD interm. du spectacle	2 %	0 %	1 %	1 %	5 %	55 %	0 %
	CDD d’usage	1 %	0 %	1 %	2 %	2 %	9 %	0 %
Plus de 10 contrats avec le même employeur (hors mission d’intérim)		7 %	7 %	7 %	7 %	17 %	67 %	8 %
Nombre de jours de contrat / Nombre de jours des périodes de référence affiliation		68 %	64 %	57 %	43 %	55 %	37 %	51 %
Durée moyenne des contrats (tronquée à 28 mois)		11 mois	5 mois	4 mois	3 mois	2 mois	5 jours	5 mois

* S’ils ouvrent plusieurs fois des droits, ils ont plusieurs périodes d’affiliation.

Parmi les allocataires dont le parcours contient majoritairement des contrats stables et passant d'un temps partiel à une période sans emploi renseigné (TP → NON EMPLOI), la part des femmes s'élève à 72 %.

	Ensemble des mandatés	Majoritairement des contrats stables			
		CDI → NON EMPLOI	CDD → NON EMPLOI	TP → NON EMPLOI	LONG → EMPLOI
Effectifs	4 580 000	620 000	340 000	340 000	680 000
Part des femmes	50 %	43 %	59 %	72 %	52 %
Part des allocataires de moins de 30 ans	38 %	16 %	44 %	16 %	31 %
Part des allocataires de 50 ans et plus	17 %	37 %	17 %	35 %	16 %
Famille du métier recherché		20 % support à l'entreprise	28 % services à la personne	39 % services à la personne	20 % support à l'entreprise
Nombre de jours de contrat / Nombre de jours des périodes de référence affiliation	68 %	89 %	73 %	88 %	89 %

TP : temps partiel